



Sous location en colocation

Par **jacquescapell**, le **23/05/2008** à **18:04**

Bonjour je suis dans une colocation et un des deux membres de cette colocation me sousloue sa chambre sans l' accord du propriétaire et sans habiter dans l' appartement.

Lorsque j' ai visité la chambre il m' a dit que j' allais être sur le contrat de bail principale dès qu' il aurait prévenu le propriétaire et dès que j' aurais emménagé. Cella fait maintenant 2 mois et il ne c' est rien passé.

Je ne suis pas la première personne à qui il fait cela, avant moi il a déjà souslouer à quelqu' un d' autre pour 6 mois tout en lui disant la même chose qu' à moi. Aussi a-t-il dit à l' autre colocataire avec lequel je vis maintenant qu' il allait sortir du bail.

Voici ma question que risque l' autre(celui avec lequel je vis) colocataire si il prévient le propriétaire de ce qui se passe et est ce que le propriétaire peut dissoudre le contrat de bail, alors que l' un des deux colocataires n' y est pour rien? Que peut on faire pour faire sortir l' autre colocataire du bail pour prendre sa place?